

L'EXIGENCE DE LA QUALITE



LE CHOIX DE LA PROXIMITE

NOTRE CABINET

NOTRE CABINET

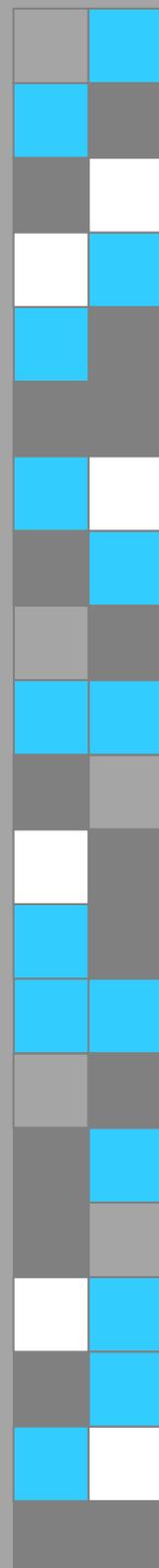
Créé en janvier 2010, le Cabinet Karin HAMMERER intervient, en conseil et en contentieux :

- dans tous les domaines du **droit public** (fonction publique, contrats et marchés publics, responsabilité, droit administratif général, domaine,...),
- auprès des particuliers, des personnes morales de droit privé ainsi que des collectivités publiques,
- dans toute la région Auvergne Rhône-Alpes.



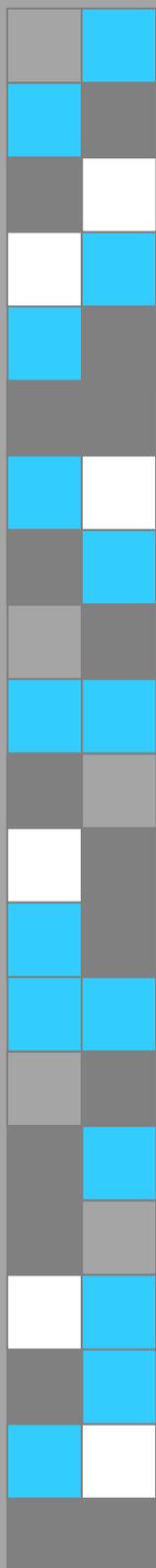
Titulaire d'un Master 2 et d'un Diplôme d'Université de Droit public des affaires, Karin HAMMERER :

- exerce la profession d'**avocate** au Barreau de Lyon et est titulaire du certificat de spécialisation en droit public ;
- prépare et anime régulièrement des formations à destination de juristes ;
- assume également les fonctions de chargée d'enseignement en droit de la fonction publique à l'Université Jean Moulin - Lyon III.



NOTRE PHILOSOPHIE

NOTRE PHILOSOPHIE



Pour nous, le droit n'est pas qu'une simple prestation de service.

Parce qu'il touche à la vie des gens, il exige un traitement d'une qualité irréprochable et un véritable savoir-faire.

C'est la raison pour laquelle nous apportons le même soin à chaque dossier et mettons un point d'honneur à allier des compétences pointues et actualisées à un travail rigoureux et toujours approfondi, y compris en cas d'urgence.

En outre, plus qu'un simple conseil, nous saurons vous écouter, vous accompagner et vous guider, c'est-à-dire :

- vous donner une analyse objective, précise et argumentée des chances de succès de l'action que vous souhaitez tenter ou qui a été intentée contre vous et de ses conséquences potentielles ;
- vous aider à faire valoir amiablement vos droits, définir la stratégie la plus efficace et préparer votre dossier pour mettre toutes les chances de votre côté ;
- si vous êtes une collectivité publique, vous fournir des procédures sur mesure et clés en mains pour sécuriser vos décisions ;
- vous défendre au cours de toute instance.

NOTRE EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE

Fonction publique

Accès

- concours et stage
- contrat de travail
- vacataires,...

Gestion de la carrière des fonctionnaires

- avancement, promotion et notation
- mise à disposition, détachement, disponibilité
- mutation
- rémunération
- statuts particuliers : praticiens hospitaliers, sapeurs-pompiers, enseignants chercheurs,...

Maladie

- congé de maladie ordinaire
- maladie professionnelle et accident de service
- congé de longue/grave maladie, de longue durée
- reclassement,...

Cessation de fonctions et incidents de carrière

- sanction disciplinaire
- licenciement
- refus de titularisation
- non-renouvellement de contrat
- mise à la retraite
- protection fonctionnelle
- harcèlement moral et discrimination
- grève et droit de retrait,...

Commande publique

Passation

- procédures de passation (appels d'offres, MAPA, dialogues compétitifs,...)
- délégations de service public
- rédaction de contrats
- négociations,...

Exécution

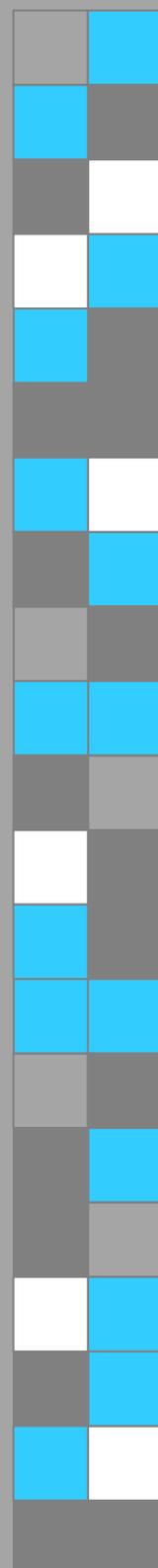
- pénalités de retard
- prestation supplémentaires
- modifications du contrat et avenants
- réception et réserves
- sous-traitance
- acomptes et avances
- décompte général et définitif
- résiliation,...

Contentieux

- référé précontractuel
- référé contractuel
- recours Tropic
- garanties de parfait achèvement, biennale et décennale
- responsabilité,...

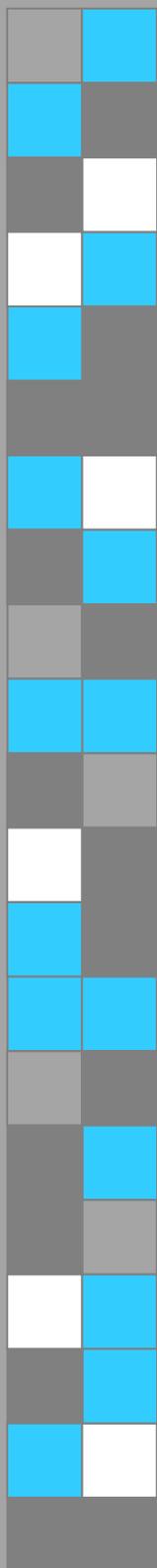
Autres contrats

- conventions d'occupation du domaine public
- bail emphytéotique administratif
- contrats de partenariat
- concessions d'aménagement,...



NOTRE EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE



Responsabilité administrative

- dommages de travaux publics (défaut d'entretien normal, nuisances,...)
- responsabilité hospitalière
- responsabilité du fait d'une décision illégale
- responsabilité des élus et des agents
- faute de service/faute personnelle

- rupture d'égalité devant les charges publiques
- défaut d'organisation du service
- non-respect d'une promesse faite par l'administration
- responsabilité contractuelle
- collaborateurs occasionnels du service public,...

Droit administratif général

Police administrative

- stationnement
- nuisances sonores
- police des déchets
- débits de boissons
- débits de tabac
- déclarations de péril,...

Activités de sécurité privée et CNAPS

- agréments des dirigeants d'entreprises
- autorisations d'exercice des entreprises
- cartes professionnelles
- autorisations d'accès à la formation

Domaine public

- autorisation/convention d'occupation du domaine public
- affectation/désaffectation
- déclassement
- cession
- expulsion,...

Droit économique

- aides publiques aux entreprises et associations (subventions, rabais, garanties d'emprunt)
- titres exécutoires
- fonds de concours
- redevances,...

Institutions

- organisation et fonctionnement des organes délibérants des collectivités
- répartition des compétences
- services publics
- établissements publics
- régies personnalisées, dotées de l'autonomie financière, simples
- intercommunalité,...

Autres réglementations professionnelles

- agréments des assistantes maternelles
- agréments des agents de police municipale,...

CABINET KARIN HAMMERER

SPECIALISTE EN DROIT PUBLIC

31 rue Fénelon

69006 LYON

Tél : 04 37 23 00 23

Fax : 04 78 38 33 50

Toque 1774

Métro A Foch

Métro B Bourse du Travail

T1 Palais de justice

C3 Saxe-Lafayette

Parkings du parc Vendôme – LPA
et du parc Lafayette Corneille



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.hammerer-avocat.fr